

Stratégie (juin 2014)

Introduction

Dans les contextes de conflits prolongés ou d'insécurité chronique, de nouvelles contraintes viennent se superposer aux déficits structurels préexistants dans le domaine de l'éducation et les systèmes éducatifs sont affectés durablement. Une réponse humanitaire est nécessaire pour garantir que les populations, en particulier les enfants, adolescents et jeunes, puissent continuer à apprendre et poursuivre leur scolarité. Le Cluster Education en Centrafrique vient en appui au Ministère de l'Education (MEN) pour garantir le droit à une éducation inclusive et de qualité pour tous¹.

Pour répondre aux nouveaux besoins issus de la crise, le Cluster mobilisera des organismes internationaux, nationaux et gouvernementaux pour répondre à la situation d'urgence et assurer la préparation aux urgences futures. Le Cluster en RCA interviendra dans deux grands domaines complémentaires : 1) fourniture de solutions éducatives temporaires pour les enfants déplacés, relocalisés, et ceux ayant rejoint leurs écoles en cours d'année (niveaux pré-primaire, primaire et secondaire) et 2) soutien à la reprise normale des activités scolaires en lien avec la stratégie du MEN dans ce domaine. L'inclusion des enfants non scolarisés avant la crise sera aussi une priorité. Ces objectifs nécessiteront le développement d'approches et solutions adaptées au nouveau contexte : sensibilisation des populations, acteurs politiques et sécuritaires sur le retour à l'école², la protection des infrastructures, matériels et activités éducatives ; retour à leur poste, soutien et formations des enseignants ; adaptation des contenus pédagogiques, distributions de mobilier et outils pédagogiques ; réhabilitations des écoles endommagés durant la crise et fourniture d'espaces temporaires d'apprentissage ; programmes de cantines scolaires ; renforcement des capacités des partenaires nationaux ; plaidoyer sur les besoins du secteur suite à la crise, entre autres les besoins du MEN ; mobilisation de financements et toutes autres interventions qui pourront aider à un retour à la normale des activités éducatives.

Toutes ces activités seront menées en lien étroit avec la stratégie et les interventions du MEN.

Contexte

La République centrafricaine souffre d'un déficit important en services de base depuis des décennies, en particulier dans le domaine de l'éducation où, déjà avant la crise, seulement 67% des enfants en âge de fréquenter l'école primaire étaient scolarisés. La reprise des combats entre le gouvernement et les opposants regroupés au sein de la *Séléka* à la fin décembre 2012 - début 2013 a aggravé la situation : violences et fermeture des services de l'état (dont les écoles) déplacements des populations civiles (dont les enseignants, directeurs et autres personnels scolaires) mise à sac des institutions publiques, dont les inspections d'académies et centres pédagogiques régionaux. La prise du pouvoir par la *Séléka* en mars 2013 n'a pas apporté la stabilité nécessaire puisque les troupes de la coalition, mercenaires et recrues de la dernière heure ont continué à piller et semer la violence à travers le pays. L'impact de ce climat de terreur sur l'éducation a été mis en évidence par l'évaluation rapide menée à la fin de l'année scolaire 2012-2013 : les 176 écoles

¹ L'approche Cluster a été introduite dans le cadre de la réforme humanitaire internationale en 2005, elle vise à apporter une assistance humanitaire plus efficace en instaurant un système de coordination de la réponse d'urgence. Le Cluster Education en RCA est actif depuis 2007 et est codirigé par l'UNICEF et ONG mettant en œuvre des programmes éducatifs dans différentes préfectures du pays, il compte environ 35 membres actifs, dont le Ministère de l'Education et 18 ONG internationales. Sur la base des évaluations qu'il mène sur le terrain et en relation avec le MEN, le Cluster identifie les lacunes et développe une stratégie qui comprend les zones et types d'interventions prioritaires pour ses membres. Grâce aux outils de gestion de l'information qu'il développe, le Cluster cherche aussi à éviter les doublons et assurer un certain niveau de prévisibilité dans la réponse de ses membres. Enfin, le Cluster veille à assurer la coordination avec les autorités gouvernementales, pour améliorer la qualité de la réponse et faciliter l'appropriation de la réponse.

² En particulier le retour et l'accès à l'éducation des garçons, adolescents et jeunes hommes qui ont dû prendre le rôle de chefs de familles et / ou « protecteurs » de leurs communautés, ainsi que des filles, adolescentes et jeunes femmes. En effet, déjà avant le conflit, seulement 43% des enfants scolarisés au primaire étaient des filles et, pour 100 garçons qui terminaient le primaire, le nombre de filles n'était que de 64. Des mesures visant à faciliter l'accès à l'éducation des filles, adolescentes et jeunes femmes devraient donc être prises, car les séquelles laissées par le conflit risquent de réduire encore plus le nombre de filles qui sont en dehors du système éducatif. Sources : République centrafricaine, Ministère de l'Education Nationale, Direction des Statistiques, de la Planification et de la Carte Scolaire, *Annuaire des Statistiques de l'Education 2011-2012* ; Partenariat Mondial pour l'Education, République centrafricaine, *Indicateurs du secteur de l'éducation*, juin 2013.

couvertes par le Cluster avaient fermé pour cinq mois et demi en moyenne, 49% des écoles étaient toujours fermées, sept élèves sur dix n'étaient toujours pas retournés à l'école et 64% des écoles évaluées avaient été pillées (par les rebelles, des soldats et les civils).

Dans les mois qui ont suivi, les tentatives d'intégration des combattants de l'ex-Séléka dans les rangs de l'armée centrafricaine ont échoué et la mobilisation de milices d'auto-défense (anti-balaka) a entraîné une recrudescence des combats et déplacements des populations civiles dans les préfectures du nord-ouest. En octobre 2013 le Cluster estimait à au moins 500'000 le nombre d'élèves déscolarisés du fait des violences et déplacements³.

Les attaques des milices anti-balaka du 5 décembre 2013 à Bangui et représailles par les ex-Séléka ont entraîné une augmentation sans précédent de la violence et le déplacement de plus de 900'000 civils dans le pays, dont plus de 500'000 dans la seule capitale⁴. En lien avec le nombre global de personnes déplacées, le nombre d'élèves présents dans les écoles a fortement chuté alors que les activités scolaires avaient timidement repris à la rentrée 2013-2014 : l'enquête à distance menée par le Cluster à la mi-février 2014 a révélé que 65% des 355 écoles évaluées étaient fermées et que, dans les écoles ouvertes, 37% des écoliers précédemment inscrits (2012-2013) n'étaient plus inscrits (2013-2014). L'enquête a aussi révélé qu'à la mi-février les écoles n'avaient fonctionné en moyenne que pendant quatre semaines depuis la rentrée scolaire (22 semaines pendant l'année scolaire 2012-2013). On peut donc s'attendre à ce que les conséquences des violences et de l'insécurité se fassent sentir à long terme : lacunes d'apprentissage et chute du nombre d'enfants scolarisés.

Depuis l'enquête de février 2014 cependant, on assiste à une double dynamique à travers le pays : les progrès en matière de sécurité dans la capitale, certains axes et régions, le paiement des salaires des fonctionnaires et l'annonce de la reprise des activités pédagogiques par le Ministère, ainsi que le travail des membres du Cluster en termes de réhabilitation d'écoles, sensibilisations, distribution de mobilier et kits scolaire ont enclenché la dynamique du retour à l'école. A Bangui, de plus en plus d'enfants des sites de déplacement se rendent dans les écoles à proximité des camps, et de nombreux élèves du secondaire rejoignent leurs collèges et lycées d'origine pendant la journée.

A l'inverse, le centre, le nord, l'est, et les axes secondaires dans le nord et l'ouest du pays restent marqués par les violences, l'insécurité, le déplacement temporaire de dizaines de milliers de personnes et les conséquences sur l'éducation qui vont avec : écoles fermées, occupées, élèves et enseignants déplacés. Dans les camps de déplacés de Bangui, les parents d'élèves du primaire ont toujours peur d'envoyer leurs enfants dans les écoles d'origine et la très grande majorité des écoles des 3^{ème} et 5^{ème} arrondissements restent fermées. Par ailleurs, les écoles de Bangui accueillent un nombre important d'enfants déplacés des camps à proximité, mais aussi des différentes préfectures du pays.

De façon plus générale, la présence massive d'enfants et adolescents dans les différents groupes armés du pays vient confirmer l'urgence de rouvrir les écoles là où la sécurité le permet et de fournir des solutions éducatives temporaires pour les enfants mais aussi les plus âgés (adolescents et jeunes) : alors que le nombre d'enfants associés aux forces et groupes armés était estimé à 3'500 en août 2013⁵, ce chiffre était passé à 6'000 en octobre, et le Ministère de la Défense estime à présent qu'entre 10'000 et 15'000 enfants-soldats feraient partie des différents groupes apparentés aux anti-balaka et Séléka⁶.

³ En plus des 730'000 enfants âgés de 6 à 18 ans qui n'étaient pas scolarisés avant la crise. 70% des élèves étaient absents des écoles évaluées à la fin de l'année scolaire 2012-2013, avant l'explosion de nouvelles violences dans l'Ouham, l'Ouham-Pendé et d'autres préfectures dans une moindre mesure.

⁴ OCHA CAR, Situation Report No.5 (as of 3 January 2014).

⁵ Revue documentaire du Sous-Cluster Protection de l'Enfance, août 2013.

⁶ Autorités de la Défense, rapport à venir.

Hypothèses de travail et objectifs

Hypothèses de travail :

- Situation sécuritaire stable à Bangui, dans un certain nombre de chefs-lieux de préfectures, villes principales et le long des grands axes ;
- Paiement des salaires des fonctionnaires et capacité des communautés locales à payer les maîtres-parents ;
- Supervision des activités d'enseignement, adaptation du curriculum et organisation des examens par le MEN.

Dans le cas où ces hypothèses ne tiendraient pas, le Cluster adaptera sa stratégie et les partenaires s'efforceront de fournir une réponse adaptée aux nouveaux besoins si le contexte sécuritaire le permet.

Objectif général 1 : Assurer l'accès à une éducation inclusive et de qualité pour les enfants, adolescents et jeunes âgés de 3 à 24 ans.

Objectifs spécifiques :

- 1) Assurer l'accès à l'éducation et la rétention des jeunes enfants, enfants, adolescents et jeunes dans tous les sites où il n'y a pas d'écoles formelles : sites de déplacement, de relocalisation⁷ et pour les déplacés en zone rurale ;
- 2) Renforcer l'accès à l'éducation et la rétention des enfants d'âges pré-primaire, primaire et secondaire dans les écoles de retour ;
- 3) Promouvoir l'accès à l'éducation des adolescents et jeunes qui n'ont jamais bénéficié d'opportunités éducatives ou sont en dehors du système éducatif.

Objectif général 2 : Assurer la coordination de l'éducation en situations d'urgence.

Objectifs spécifiques :

- 1) Assurer la planification et la coordination de la réponse, entre autres via la gestion de l'information (collecte et analyse régulière des informations sur la situation, les besoins, lacunes, l'état d'avancement de la réponse et priorisation des interventions) ;
- 2) Augmenter le niveau de financement de la réponse via la mise en place d'une stratégie de plaidoyer en faveur de l'Education en Centrafrique ;
- 3) Renforcer les capacités des acteurs nationaux en ESU.

Les questions concernant le genre devront être prises en compte dans la réalisation des objectifs et activités du Cluster, par exemple dans les évaluations et l'analyse des besoins, la planification et les propositions d'interventions. Des stratégies et indicateurs adaptés aux questions concernant le genre seront développés pour répondre au déséquilibre de scolarisation entre filles et garçons.

Le Cluster assurera un suivi régulier de la situation de l'éducation dans le pays et, dans le cas où des événements politiques et sécuritaires majeurs viendraient perturber le cours des activités, adaptera ses objectifs et interventions aux besoins du nouveau contexte et en lien étroit avec le MEN.

⁷ Ceux qui ont été relocalisés au mois d'avril 2014 mais aussi ceux qui pourraient être relocalisés à Bangui ces prochains mois.

Interventions prioritaires

La liste suivante donne quelques exemples d'activités qui pourront être mises en œuvre dans le cadre de la réponse. Cette liste n'est pas exhaustive et devra être adaptée aux besoins locaux et en fonction des nouvelles problématiques qui pourraient apparaître, en particulier la question des rapatriés.

Objectif général : Assurer l'accès à une éducation inclusive et de qualité pour les enfants, adolescents et jeunes âgés de 3 à 24 ans.

Activités prioritaires :

- Identification des sites de relocalisation, déplacement et zones de retour à soutenir en priorité ;
- Développement d'un programme de cours accélérés de qualité et adaptable aux différentes dates de redémarrage de l'éducation (écoles de retour et affectées par la crise, sites de déplacement et relocalisation, enfants déplacés dans la brousse) ;
- Développer un programme axé sur l'appui psychosocial, les compétences pour la vie et la citoyenneté responsable pour apprendre aux enfants, jeunes et leurs parents à dépasser les logiques de haine et de vengeance ;
- Documenter les cas d'attaques contre les écoles, enseignants et élèves dans le cadre du MRM ;
- Campagne de retour à l'école pour la rentrée 2014-2015.

Objectif spécifique 1 : Assurer l'accès à l'éducation et la rétention des jeunes enfants, enfants, adolescents et jeunes dans tous les sites où il n'y a pas d'écoles formelles : sites de déplacement, de relocalisation⁸ et pour les déplacés en zone rurale.

Activités prioritaires :

- Plaidoyer auprès des organismes en charge de la relocalisation pour que les aspects liés à l'éducation soient pris en compte dans le choix des sites (espaces à disposition pour la construction d'écoles ou espaces temporaires d'apprentissage, existence d'écoles à proximité immédiate) ;
- Sensibilisations des communautés d'accueil sur la situation des déplacés et relocalisés ;
- Plaidoyer pour la mise à disposition de terrains pour les espaces temporaires d'apprentissage sur les sites de déplacement et relocalisation ;
- Libérer les établissements scolaires utilisés comme abris temporaires en ouvrant des espaces temporaires d'apprentissage à proximité, en effectuant un plaidoyer pour encourager les déplacés à regagner leurs domiciles (dans la mesure où la paix est revenue, leur sécurité assurée et leurs droits fondamentaux respectés)⁹ ;
- Réhabilitation et agrandissement des écoles à proximité des sites de déplacement et relocalisation (dans le cas où elles pourraient accueillir les déplacés / relocalisés) ;
- Distribution de mobilier et kits scolaires dans les écoles situées à proximité des sites de déplacement et relocalisation et qui accueillent des élèves déplacés / relocalisés ;
- Distribution de kits sanitaires pour les adolescentes et jeunes femmes pour les encourager à participer aux activités éducatives ;
- Au besoin, organisation de doubles-flux dans les écoles qui accueillent de nouveaux élèves ;
- Plaidoyer auprès des autorités locales et nationales pour faciliter l'inscription à l'école et aux examens des enfants déplacés et relocalisés dont l'accès à l'éducation est refusé en raison de la perte des papiers administratifs (certificats de naissance) ;
- Mesures d'accompagnement pour l'inscription, l'intégration et les examens des élèves dans les écoles hôtes ;
- Identification et enregistrement des élèves et enseignants déplacés et relocalisés pour faciliter leur retour dans les écoles d'origine ;

⁸ Ceux qui ont été relocalisés au mois d'avril 2014 mais aussi ceux qui pourraient être relocalisés à Bangui ces prochains mois.

⁹ A la mi-février 7% des écoles étaient occupées par les civils à travers le pays, un chiffre qui montait à 35% à Bangui.

- Formations des enseignants et encadreurs au soutien psychosocial, à l'identification et au référencement des cas de protection ;
- Formations des enseignants et pour les enfants sur la cohésion sociale et la cohabitation dans les écoles hôtes des sites de déplacement ;
- Espaces Temporaire d'Apprentissage et de Protection des Enfants (ETAPEs) dans les sites de déplacement et relocalisation où les écoles locales ne peuvent pas absorber les nouveaux besoins ;
- Activités pour la petite enfance et distribution de matériels de jeu.

Objectif spécifique 2 : Renforcer l'accès à l'éducation et la rétention des enfants d'âges pré-primaire, primaire et secondaire dans les écoles de retour.

Activités prioritaires :

- Plaidoyer auprès des autorités locales et nationales pour faciliter l'inscription à l'école et aux examens des enfants déplacés et relocalisés de retour dans leurs écoles d'origine ;
- Mesures d'accompagnement pour faciliter l'intégration, l'enregistrement et les examens des élèves déplacés et de retour dans leurs écoles d'origine ;
- Formation des enseignants et développement de parcours d'appui psychosocial des élèves ;
- Formations des enseignants et élèves à la réduction des risques et préparation à l'urgence ;
- Soutien au retour et maintien à leur poste des enseignants titulaires : partage de la documentation concernant le statut et les écoles d'origine des enseignants, transport vers les postes d'affectation, réhabilitation / construction de logements, plaidoyer auprès des communautés locales pour la mise à disposition de lopins de terre ;
- Libérer les établissements scolaires utilisés par les groupes / forces armées en effectuant un plaidoyer pour les encourager à quitter les écoles ;
- Réhabilitation et sécurisation des infrastructures scolaires (verrous et cadenas pour les portes et fenêtres, toitures, clôtures en milieu urbain, sensibilisations des communautés locales) ;
- Réhabilitation et construction de latrines (séparées par sexe et marquées comme telles) et de points d'eau avec en parallèle une forte sensibilisation à l'hygiène ;
- Distribution de kits sanitaires pour les adolescentes et jeunes femmes pour les encourager à participer aux activités éducatives ;
- Formation des chefs de secteur et circonscriptions scolaires à l'accompagnement et au suivi des enseignants ;
- Mise à disposition de moyens logistiques (fournitures de bureau et moyens de transport essentiellement) aux départements des Inspections Académiques en charge du suivi et l'accompagnement des enseignants et directeurs ;
- Suivi et accompagnement des enseignants titulaire par les chefs de secteurs (présence dans les écoles) ;
- Soutien aux maîtres-parents : mise à disposition de kits enseignants et fournitures de base, soutien financier aux familles qui payent les primes des maîtres-parents dans le cadre des cours de rattrapage / accélérés, soutien en nature (vivres, hébergement), formations aux différentes matières du curriculum centrafricain et à l'utilisation des manuels ;
- Distributions de mobilier scolaire ciblées et adaptées au nombre d'élèves des écoles (présents, inscrits, élèves supplémentaires venant des sites de déplacement et familles d'accueil à proximité) : tables-bancs, tableaux, bureaux et chaises pour le directeur de l'école et les enseignants, armoires, notamment pour la sécurisation des manuels et des fournitures scolaires ;
- Distributions de kits scolaires ciblées et adaptées au nombre d'élèves des écoles (présents, inscrits, élèves supplémentaires venant des sites de déplacement et familles d'accueil à proximité) kits pédagogiques et fournitures de bureau aux enseignants et directeurs d'écoles ;
- Sensibilisations des parents au retour des enfants dans les écoles (définir les messages clefs) ;
- Cantines scolaires ;
- Plaidoyer pour la restitution des manuels scolaires ;

- Soutien à l'organisation des examens ;
- Formations et soutien aux Associations de Parents d'Elèves, USPAPÉ et UPAPÉ ;
- Accompagnement au retour des réfugiés en coordination avec le HCR, les pays d'accueil et la Protection de l'Enfance (reconnaissance, certification et accréditation des niveaux et examens passés à l'étranger).

Objectif spécifique 3 : Promouvoir l'accès à l'éducation des adolescents et jeunes qui n'ont jamais bénéficié d'opportunités éducatives ou sont en dehors du système éducatif.

Activités prioritaires :

- Education de base (alphabétisation, calcul) et compétences pour la vie pour les adolescents et jeunes en dehors de l'école, en particulier les enfants associés aux forces et groupes armées ;
- Formations professionnelles et placement comme apprentis des adolescents et jeunes en dehors de l'école, en particulier les enfants associés aux forces et groupes armées ;
- Formation des adolescents et jeunes en santé de base, hygiène corporelle, conseils en matière sécuritaire, nutrition, prévention de la violence sexuelle et basée sur le genre.

Objectif général 2 : Assurer la coordination de l'éducation en situations d'urgence.

Objectif spécifique 1 : Assurer la planification et la coordination de la réponse, entre autres via la gestion de l'information (collecte et analyse régulière des informations sur la situation, les besoins, lacunes, l'état d'avancement de la réponse et priorisation des interventions).

Activités prioritaires :

- Evaluations sectorielles des besoins ou participation aux évaluations intersectorielles¹⁰, pour informer la planification et la priorisation ;
- Développement et mise à jour des systèmes de collecte, analyse et gestion des données sur les besoins, les lacunes et la réponse des différents partenaires¹¹ ;
- Partage des informations de type 5W, cartes des activités éducatives et évaluations avec les partenaires à tous les niveaux et dans toutes les zones, y compris avec les autres clusters ;
- Mise en place de groupes de travail pour répondre à des problèmes spécifiques (selon les besoins et si un nombre suffisant de partenaires est réuni) ;
- Identification des nouvelles parties prenantes et inclusion des principaux partenaires humanitaires dans le secteur de l'éducation ;
- Partage par les partenaires des informations concernant leurs activités (évaluations, réponse, stocks, bonnes pratiques, programmes) ;
- Collecte d'information sur les stocks des partenaires et planification de contingence ;
- Suivi et mises à jour des objectifs et indicateurs retenus par le Cluster ;
- En coordination avec le sous-cluster Protection de l'enfance, garantir que les membres du Cluster sont formés aux procédures de protection de l'enfance et effectuent le référencement des enfants victimes de traumatismes et qui ont besoin de soutien psychosocial ;
- Documentation, vérification et partage de l'information concernant les attaques contre les écoles, le personnel éducatif et les élèves avec UNICEF MRM (section Protection de l'Enfance).

¹⁰ Avec données désagrégées par sexe et âge.

¹¹ *Ibid.*

Objectif spécifique 2 : Augmenter le niveau de financement de la réponse via la mise en place d'une stratégie de plaidoyer en faveur de l'Education en Centrafrique.

Activités prioritaires :

- Identification des priorités du secteur et développement de notes de plaidoyer correspondantes ;
- Plaidoyer auprès d'OCHA, de la Coordination Humanitaire, UNICEF et autres agences des Nations Unies pour prioriser l'éducation dans l'octroi des financements humanitaires (en particulier les fonds CHF et CERF) ;
- Répondre aux opportunités communes de financement en étroite collaboration avec les membres du Cluster (financement PME accéléré par exemple), si besoin créer des groupes de travail dédiés.

Objectif spécifique 3 : Renforcer les capacités des acteurs nationaux en ESU.

Activités prioritaires :

- Identification des besoins et lacunes en formation, développement de stratégies communes pour répondre à ces besoins et combler ces lacunes, formations ;
- En lien avec le MEN, adaptation des contenus existants au contexte de crise : cours de soutien, compétences pour la vie, éducation pour la paix, réduction des risques et conflits ;
- Appui au développement des capacités des autorités nationales et locales du secteur de l'éducation en matière de préparation, prévention et réponse aux urgences ;
- Soutien à l'application de normes reconnues sur le plan international pour le secteur de l'éducation (par exemple les normes minimales de l'INEE pour l'éducation en situations d'urgence) ;
- Transfert des compétences de réponse et éducation en situation d'urgence au personnel pays.

Zones d'intervention prioritaires (juin 2014)

Préfectures prioritaires : Ouham, Kémo, Sangha-Mbaéré, Lobaye, Baminghi-Bangoran, Haute-Kotto, Ombella-Mpoko, Nana-Grébizi, Vakaga, Ouaka, Bangui, Nana-Mambéré, Mambéré-Kadéï et Ouham-Pendé¹².

Bangui : 3^{ème}, 5^{ème} et 8^{ème} arrondissements

Tous les sites de relocalisation

Sites de déplacements : en fonction de l'outil de priorisation développé par le Cluster.

Critères de ciblage, seuils d'intervention et conditions minimums pour l'appui aux écoles

Les interventions des membres du Cluster répondront en priorité aux situations de relocalisation, déplacement et retour à l'école pour les enfants et jeunes âgés de 3 à 24 ans. Les informations recueillies par les missions d'évaluation (Cluster Education, autres Clusters, missions inter-agences, OCHA, RRM) et analysés par le Gestionnaire de l'Information permettront de prioriser les sites d'intervention sur la base du nombre d'enfants déplacés, évolution de la population sur les sites et en fonction des seuils suivants (sites de relocalisation et déplacement) :

- 1) Plus de 250 enfants relocalisés pour une durée supérieure à deux semaines (le site doit être établi, indication tangible que les déplacés vont rester sur le site pour au moins trois mois, pas d'incident sécuritaire majeur durant les deux semaines précédant l'intervention) ;
- 2) Plus de 250 enfants déplacés pour une durée supérieure à six semaines (le site doit être établi, indication tangible que les déplacés vont rester sur le site pour au moins trois mois, pas d'incident sécuritaire majeur durant les six semaines précédant l'intervention) ;
- 3) 40% d'enfants de la communauté d'accueil non-scolarisés.

Ces chiffres pourront être révisés selon le niveau de couverture de la réponse et du financement.

¹² Choix des préfectures basé sur les résultats et recommandations de l'enquête de février 2014.

Pour les activités de retour à l'école les conditions minimums suivantes seront appliquées pour cibler les écoles prioritaires :

- 1) Sécurité assurée au niveau de la sous-préfecture (pas d'incident sécuritaire majeur durant 6 semaines) ;
- 2) Présence du directeur et d'une APE opérationnelle ;
- 3) Moins de 80% des enseignants sont de retour ;
- 4) 50% d'enseignants qui encadrent plus de 55 élèves par classe ;
- 5) Moins de 60% des élèves sont de retour ;
- 6) 30% d'enfants qui doivent parcourir plus de 4km pour accéder à l'école.

Structure de coordination

Le MEN, l'UNICEF et une ONG mettant en œuvre des programmes éducatifs dans différentes préfectures du pays sont les entités cheffes de file du Cluster Education. Les trois entités feront preuve de neutralité et représenteront le secteur de l'éducation en situations d'urgence dans son ensemble ; elles n'agiront pas en tant que représentantes de leurs propres organisations. L'UNICEF et l'ONG coordonneront la réponse des partenaires de l'éducation, s'assureront qu'elle s'inscrit dans la stratégie du Ministère de l'Education, qu'elle est conforme aux normes minimales de l'INEE et aux orientations de l'INEE sur l'éducation tenant compte des questions de conflit. En raison du niveau de l'urgence (L3) les deux agences mettront à disposition un/e coordinateur/-trice à temps plein (UNICEF) et un/e co-coordinateur/-trice (de préférence 100%, minimum 25%, ONG) pour une période de 12 mois minimum (à revoir en fonction du niveau de l'urgence et des besoins). Les deux personnels devront disposer de solides connaissances et expérience dans le domaine de l'éducation en situations d'urgence.

Le Cluster assurera la coordination à la fois aux niveaux géographiques et thématiques (programmes éducatifs, réponses adaptées aux différents âges des bénéficiaires, soutien et formation des enseignants, Espaces Temporaires d'Apprentissage). Cette coordination se fera principalement par le biais de la recherche, l'analyse et le partage de l'information (axée sur l'identification des besoins, lacunes et priorisation des interventions) des réunions pour définir les orientations du travail du Cluster et des groupes de travail pour développer les outils nécessaires aux interventions des membres du cluster (au besoin et si un nombre suffisant de partenaires est réuni). Deux gestionnaires de l'information sont chargés de développer et mettre en place les outils de collecte et analyse de l'information, de suivre et consolider les résultats des membres du Cluster.

Les réunions du Cluster auront lieu une fois toutes les deux semaines (groupe général) et le groupe stratégique sera convoqué selon les besoins, par exemple pour la mise en place d'évaluations et validation de rapports d'évaluations, développement de documents de plaidoyer et propositions de financement communes, identification des priorités et grandes lignes du travail du Cluster, consultations avec le gouvernement. Les coordinateurs du Cluster pourront aussi créer des groupes de travail pour répondre à des problématiques spécifiques, et pourront déléguer la direction de ces groupes à des membres du Cluster en fonction de leurs compétences personnelles et de celles de leurs organisations. Les groupes de travail n'auront pas de pouvoir de décision final.

Même s'il n'existe pas de sous-clusters à l'heure actuelle, la recherche et le partage d'informations se feront via les bureaux de terrain de l'UNICEF. Dans le cas où des groupes locaux de l'éducation existeraient, les chargés de l'éducation de l'UNICEF, de l'ONG co-lead ou de membres du Cluster présents participeront et feront remonter l'information au cluster au niveau national. Dans le cas où il y aurait un besoin accru de coordination au niveau des préfectures (augmentation des besoins, nombre critique de partenaires disposant de ressources financières et ayant la capacité d'intervenir) les sous-clusters pourront être activés sur la base des recommandations des bureaux terrain de l'UNICEF ou de l'ONG co-lead, après validation par le Cluster au niveau national, et en lien avec la stratégie de l'UNICEF et d'OCHA dans ce domaine.